Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 25

Artikel: Les chansons de nos aïeux
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-206923

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

48me ANNÉE — N° 25. Samedi 18 juin 1910.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

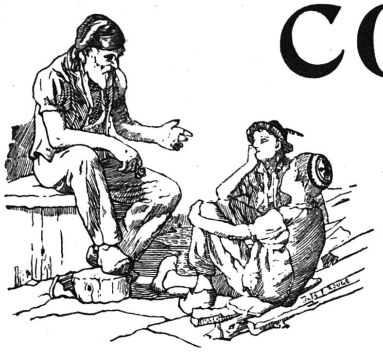

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent.
Etranger, 25 cent. — **Réclames,** 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES CHANSONS DE NOS AIEUX

L'*Union Chorale* de Lausanne vient de célébrer brillamment le cinquantième anniversaire de sa fondation. Elle a publié à cette occasion, en un bel album, l'histoire de ses travaux et de ses succès. Cette relation, son auteur, M. Ch. Gétaz, l'a fait précéder d'un intéressant « Aperçu du développement du chant dans le canton de Vaud, jusqu'en 1860 ». Nous y lisons que la plus ancienne société lyrique de notre pays est vraisemblablement « la louable Confrairie des chanteurs musiciens de Saint-Hilaire, pour chanter tant plus mélodieusement les psaumes en l'église, à quatre parties, fondée en 1679, à Ollon, et dont la longue activité dura jusqu'en 1852 ».

M. Ch. Gétaz relève avec raison les services que rendit à la cause de la musique vocale l'Abbaye des Vignerons de Vevey, dont les parades contribuèrent si fort à répandre le goût du chant dans la masse du peuple. A ne considérer que les œuvres en patois, nous devons déjà à ces fêtes des *vegnolan* l'éclosion d'une quantité de jolies chansons. L'une des plus anciennes est celle de *Mon valet et névau Dzaquè*, qui fut entonnée à toutes les parades de Vevey, de 1747 à 1833 inclusivement. Ses vingt-cinq couplets ne sont pas tous d'une parfaite limpidité ; l'auteur inconnu y fait intervenir les « Egyptiens », Adam, Bacchus, Noé, Salomon. A propos de ce roi des Juifs, il décoche à la noblesse le trait que voici :

Salomon, cé gran prinço,
Lo sadzo dè son tein,
Lo sadzo dè son tein por sa sïance,
Démande de savâi comein on pliante.

Lè noublo dè sti siéclo
Crayon ître mé que li,
Crayon ître mé que li, son dâi tzerropè,
Ne vollion travaillî autor dè gorgnè.

D'autres couplets sont d'une vive allure. Voyez, par exemple, ce dialogue entre l'oncle et le neveu :

— Correin, mon névau Dzaquè
A la Sociéta,
A la Sociéta; prein ta serpetta;
L'abbé vau bin qu'on bâive 'na quartetta.

— Ditè-vâi, mon brav' onclio,
Poriâ-no pa menâ,
Poriâ-no pa menâ stau duvè fellié
Qu'on travaillî tot l'an dein noutrè vegnè ?

— Valet, vo z'ìte bravo
De mè lo démandâ,
De mè lo démandâ; mâ fau bin fére,
Preindre gard'âi bolon l'è lo mistère.

— Gran maci, mon brav'onclio;
Correin vito, cousin,
Correin vito, cousin, dein noutrè vegnè,
Pliantâ noutrè tzapon avoué stau felliè.

— Cousin, prein ta Liondina,
Et mè ma Marion,
Et mè ma Marion. Reinpliein lau breinlè;
Fau reinpliâ lè bossè dè la veneindze.

La chanson de *Mon valet et névau Dzaquè* se termine ainsi :

L'agriculture è villie,
L'è z'uva dè tot tein.
Q'on sai juif, o païen, o molinisto,
Lau fau à ti dau vin, tanqu'au menistre.

En 1750, toute la cohorte des vignerons entonne la ronde de la *Bergère abandonnée*, qui a son origine dans la Gruyère :

Ingrat, te t'ì dèshonora,
T'a toumâ tot toun oello :
Te m'avâi tan et tan zourâ
De m'ìtre adi fidèlo.
. . . . . .
Ne te corso pa dau malheur,
Mâ t'appreindri oun iâdzo
Quin vau lo mì d'oun boun caur
Au d'oun galé vezadzo.
Valet trompiau ! qu'è devignu
Lo tein d'otrévi que ll'é yu ?

En 1791, l'achèvement de la vendange était marqué par une ronde où l'on chantait, entre autres couplets :

Frâre, no fau ti coullî,
Trovâ noutrè fénnè au courti.
No plianterein dâi mellon,
Dâi porâ et dâi z'ugnon.
Lo risto ne sè di pa,
Conteintein-no dè lo peinsâ,

La chanson *Il pleut, il pleut bergère*, reçoit à la même époque, sous le titre de la *Cara de pliodze*, une adaptation en patois, que le doyen Bridel publia dans son *Conservateur suisse* en en modifiant certains couplets, jugés trop libres par lui et qui étaient pourtant bien innocents. Elle commence ainsi :

Ie pliau, ie pliau, ma mia;
Relaiva tè gredon;
Sauvein-no z'à la chotta,
Ramassa tè muton.

De la Fête des Vignerons de 1819 date la gracieuse ronde de *La Noça*, dont le succès se maintint longtemps :

Por lo bin fìta
Sti bì mariadzo,
No volein tsantâ
De cœur, de coradzo,
On petiou bet de tsanson,
Pu no sauterein ein rion,
Iou !
Noutrè tzermalairè,
O gué !
Noutrè tzermalairè.

Autre chanson qui fit aussi fureur et qui est de 1833 : *La veneindze*, sur l'air de *La fita dau quatorze :*

Dépatzein, beinda dzoïauze,
Qu'on no vaïe ti budzì ;
Veneindjau et veneindjauze,
S'agi de s'eincoradzì,
Breinla cé, seille lé,
No fau reinpllâ la bossetta
Vingt biau iâdzo dévan la né.

De 1833 encore, la chanson des *Efolliauzè :*

Lè z'éfollie einnoïauzè
Vignan dè preindre fin;
Lè z'éfolliauzè
Einportan lau z'ardzein,
Totè dzoïauzè.

Cette année, fertile en refrains populaires, donne enfin le jour aux couplets où sont passés en revue tous les travaux de la vigne, et où le vigneron dit à sa femme :

Fénna, que tot s'arreindze
Por alâ veneindzì.
Ne sai pa greindze,
Te tè reposeri
Aprì veneindze.

Heureux de la belle apparence de la récolte, le brave homme chante sa vigne :

Tserdza de bì rezin
Coum' ein Cocagne

et, pour la rime, il ajoute :

Por sti an no farein
Dau vin d'Espagne !

Voilà deux vers que les viticulteurs vaudois d'aujourd'hui auraient bien de la peine à redire, et pour cause !

On les entendra toujours chanter, en revanche, le *Ranz des vaches*, qui figure invariablement d'ailleurs dans le programme des grandes festivités veveysannes. En 1851, ils entonnèrent une seconde chanson d'armaillis, écrite par M. Visinand, de Montreux :

No z'autre dzein de la montagne
Nouthron tropé no fau soignì :
Lè vatze son noutrè compagne,
I ne fau rein lau z'épargnì.

Un autre poète, M. Ch. Félix, composa pour cette même fête des couplets pour la troupe des vignerons du printemps et d'autres pour les vendanges. Les vignerons simulaient leurs travaux en chantant :

Ah ! la bala poussâïe
Que n'ain dézo lè jet
Que n'ain dézo lè jet ! L'è assurâïe
Se l'è por la Saint-Djan tota passâïe.

Quant aux vendangeurs, leur chant commençait comme suit :

Lo sélau s'è lévâ ora,
On bì sélau dè tsautein ;
L'è por cein qu'avoué l'aurora
No z'ain aperçu Gustin,
L'ìre prêt
Dein lo tret
D'einbossì tota la mauta
Dè la premìra trollia.

A M. Ch. Félix encore est due une des chansons de la vendange de 1851 :

L'è déssu noutron domène
Qu'è la prâise dau bon vin;
L'è tzi no que la talène
Vint fliayrâ ci bì rezin.
Jus divin
Dau rezin,
Bacchu l'a tettâ Sylène
Por souçà noutron bon vin.

A la fête de 1865, les morceaux nouveaux en patois sont de L. Favrat. C'est le chant des premiers travaux à la vigne :

Dévan que vigné la poussâïe
Hardi! fau portâ lè lottâïe
Asse tarduva n'ain pa vu
L'annâïe;
Mâ jamé l'an tardu ne fu vu
Vouaizu.

puis la ronde des vendangeurs, dont voici le dernier couplet :

Vouâitcé venî lè breintâre,
Mînan lè fellie à lau bré.
Lo menétrey et son frâre
Lè faran verî sta né.
La Marion,
La Suzon,
Avoué la grôcha Sabine,
Cein va fére on bî tredon!

Pour 1889, C.-C. Dénéréaz fit la chanson des vignerons du printemps :

Vegnolan, noutrè fifâïe
An vouedî lo bossaton,
Et s'on vau quoquiè breintâïe
Po lo pouâi reinpliâ l'auton,
Vito no fau no budzî
Po refére dau novi.

M. René Morax enfin introduisit dans le livret de la fête de 1905 une vieille *Chanson du laboureur* recueillie dans le Jorat :

Voliâi-vo ein ourè tsantâ
Onna tsanson qu'è de vretâ,
Dau païsan, dau labouradzou,
Et cein que régardè son ouvradzou?

Si nous citions les morceaux en français que la Fête des Vignerons fit connaître ou qu'elle remit en vogue, on verrait, comme le dit M. Ch. Gétaz, que la belle contrée de Vevey-Montreux peut être considérée comme le berceau du chant populaire vaudois.

A bonne enseigne. — Deux trimardeurs se présentent dans un chantier :

— Salut, la coterie! s'écrient-ils, interpellant les ouvriers, le *singe* est-il là?

— Qui ça? Que voulez-vous? fait le patron, qui, en habit de travail et outil en main, ne se distingue pas de ses employés.

— Oui, enfin, le patron. C'est pour de l'embauche.

— Ah! bien alors, je regrette, mais la ménagerie est au complet.

Cruelle énigme.

Huit nourrices descendaient un jour dans une auberge du Jura, chacune avec un nourrisson. Pour déjeuner, elles déposèrent sur un billard les faibles créatures qu'on leur avait confiées.

Or il advint que des voyageurs, voulant jouer au billard, portèrent pêle-mêle sur un lit voisin les huit enfants emmaillotés de la même manière.

Lorsque les nourrices voulurent prendre leurs nourrissons respectifs, il leur fut impossible de les reconnaître, et force leur fut de s'en rapporter au hasard.

Et dire qu'il y a ainsi dans le monde huit personnes, filles et garçons, qui ne sont pas certains d'être bien la fille ou le fils de leurs parents!

A MA COUSINE CAROLINE

Mademoiselle Caroline,
Vous êtes charmante et maline,
Parfois sournoise et pateline,
Souvent caressante et caline,
Aussi je prends ma mandoline,
Et jusqu'à vos pieds je m'incline,
En ne vous offrant ni berline,
Ni moire, soie ou mousseline,
Ni gâteau, dragée ou praline,
Ni diamant, ni cornaline,
Mais un peu de l'eau cristalline,
Qu'on boit sur la triple colline;
Hugo, lequel chanta Sabine,
Part comme un coup de carabine;
Mais moi, je végète et lambine;
Ma muse, aimable Colombine,
Qui partage, hélas! ma débine,
Ne sait dévider sa bobine,
Mademoiselle Caroline!

POINT FINAL

Pour bien aimer son pays et pour le bien servir, dans quelque domaine que ce soit, il faut le bien connaître. Combien s'en peuvent vanter, mais là, sans restriction? Fort peu.

Or, la majorité a grand tort; d'autant plus tort que c'est moins difficile qu'on ne le croit de faire la connaissance de son pays. Les voyages, les excursions, en sont le moyen le plus agréable; malheureusement, il n'est pas à la portée de toutes les bourses. Il ne faut pas exagérer, cependant. Qui le veut bien et qui sait voyager, le peut faire avec plaisir et profit sans se ruiner. Il ne faut pas passer tout son temps en chemin de fer, à table d'hôte ou au café, encore qu'il y ait même là sujet à maintes observations intéressantes.

Mais c'est le sac au dos, la canne à la main, que l'on peut faire la moisson la plus fructueuse et que l'on a le plus de chance de trouvailles originales.

A cette façon de voyager, le gousset ne court pas grands risques; en revanche, il faut du loisir en avant-garde. Chacun n'en a pas.

Pour être moins agréable que les voyages, la lecture est aussi un excellent moyen d'apprendre à connaître son pays. Et ce moyen-là est à la portée de tous; de tous ceux du moins qui veulent bien en profiter. Les ouvrages, certes, ne manquent pas, qui nous initient à toutes les curiosités, à toutes les particularités de notre Suisse. Ils sont légion.

On ne peut les posséder tous; et les eût-on, on aurait grand peine à les lire au complet. Chacun, d'ailleurs, ne tient pas à être renseigné à fond sur certaines choses dont la connaissance intégrale est affaire des spécialistes. Un coup d'œil sur l'ensemble suffit au plus grand nombre. A ceux-là donc s'adresse tout particulièrement le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, publié sous la direction de MM. C. Knapp, professeur, Maurice Borel, cartographe, V. Attinger, éditeur, et sous les hospices de la Société neuchâteloise de géographie, avec l'appui financier de la Confédération et de plusieurs cantons.

Où trouver, nous vous le demandons, garanties plus sérieuses de la valeur réelle de ce dictionnaire, qui devrait être dans la bibliothèque de tout bon patriote?

Le *Dictionnaire géographique de la Suisse* est illustré de nombreuses cartes, plans et vues diverses dans le texte et hors texte. La publication en est maintenant achevée; le vingt-sixième et dernier fascicule est sorti de presse ces jours derniers.

En feuilletant ce dernier fascicule, nous y remarquons entre mille autres choses, toutes intéressantes, un article sur les

Armoiries de la Suisse

qui a pour auteur M. H. Jacot Guillarmod. En voici quelques extraits. Ils vous permettront de juger du soin qu'ont apporté à leur œuvre les directeurs et collaborateurs du dictionnaire.

« Par arrêté du 12 décembre 1889, l'Assemblée fédérale a fixé les armoiries de la Confédération suisse comme suit :

» Les armoiries de la Confédération consistent en une croix blanche, verticale et alézée[1], placée sur fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges[2]. »

A cette époque, des discussions s'étaient élevées au sujet de la forme de la croix fédérale à propos de nouveaux drapeaux de bataillons. La Diète de 1815 avait bien arrêté la *nature* des armoiries, en disant que l'écusson fédéral serait « de gueules à la croix blanche », mais elle n'avait rien précisé au sujet de la *forme* de la croix. Un grand nombre de personnes, désirant la rapporter à une figure géométrique simple, la voulaient composée de cinq carrés égaux; d'autres personnes, partisans d'une figure plus élégante, plus artistique, allongeaient plus ou moins les bras de la croix. Les Chambres choisirent un moyen terme en adoptant la forme telle qu'elle est reproduite par le grand sceau de la Confédération, que la Diète avait fait confectionner en 1815 par Frédéric Aberli, graveur-armoriste, de Wintherthur.

La décision prise par l'Assemblée fédérale, en 1889, fut attaquée assez violemment; une pétition, partie principalement des cantons de Thurgovie et de Neuchâtel, demanda qu'on adoptât la croix à cinq carrés. Mais les recherches approfondies entreprises par les Archives fédérales pour appuyer les propositions du message du Conseil fédéral aux Chambres avaient éclairé suffisamment celles-ci et l'arrêté fut maintenu sans modification.

Pour l'histoire des armoiries, nous résumerons le message du Conseil fédéral. En consultant les délibérations des diètes de l'ancienne Confédération des VIII et des XIII cantons, on constate que, déjà à une époque très reculée, les Suisses ont fait usage de la croix comme insigne collectif dans leurs expéditions militaires, sans doute à titre de symbole religieux et chrétien[1].

La Diète de 1840, à Lucerne, prescrit entre autres ce qui suit concernant l'envoi de 6,000 soldats au service du roi de France :

« Chacun se rangera sous la bannière de sa ville ou de son canton, « mais chaque bannière devra porter une croix blanche, c'est une mesure qui a toujours été pour le bien des Confédérés ».

Les arrêtés des diètes suivantes s'expriment en termes analogues.

En 1540, lorsque les Confédérés accoururent au secours de la ville de Rottweil, leur alliée, dans son différend avec de Landenberg, la Diète de Baden édicte entre autres: « Il sera confectionné pour les troupes de première levée un drapeau rouge avec une croix blanche droite[2] ». C'est la première fois qu'il est fait mention d'une bannière fédérale, sans couleurs cantonales, dont la forme soit exactement précisée. Dès ce moment, la Confédération a ses armes: *la croix blanche*, employée d'abord comme signe de ralliement, entourée ensuite d'une couleur précise, *le rouge*. Puis des variantes s'établissent; on fabrique des sceaux, on frappe des médailles avec les armes des cantons et de leurs alliés groupées autour de la croix.

On confectionne des drapeaux flammés dont la croix touche les bords, laissant quatre champs où s'inscrivent les couleurs cantonales.

Mais ce n'est que lors de l'établissement de la République helvétique que les armes et le sceau de la Confédération sont, pour la première fois, l'objet de prescriptions législatives. Le 14 avril 1798, les Conseils législatifs désignent les couleurs verte, rouge et jaune comme devant être celles de la cocarde nationale.

En 1803, lors de l'Acte de Médiation, on ne possède aucune prescription exacte sur les couleurs officielles du pays; mais il est certain qu'à cette époque les couleurs rouge et blanche furent de nouveau employées.

[1] Alézée ou alésée, quelquefois alaisée, c'est-à-dire ne touchant pas les bords de l'écusson, comme le fait la croix de Savoie.

[2] En terme de blason, on dirait: Les armes de la Confédération sont : « *de gueules à la croix alésée d'argent, les branches* $^1/_6$ *plus longues que larges.* »

[1] La légende raconte que la croix fut donnée aux Schwyzois au XIIIe siècle par l'empereur Rodolphe de Habsbourg en récompense de leurs exploits au siège de Besançon. On rapporte aussi que la bannière rouge à la croix blanche figura pour la première fois à la bataille de Laupen, en 1339, comme signe de ralliement des Waldstätten. Schwyz aurait donc le double honneur d'avoir donné son nom et ses armoiries à la Confédération.

[2] Croix droite par opposition à croix oblique qui est la croix de saint André.